

**Initiatives pour une Économie Solidaire (IÉS), SA SCIC à capital variable,  
Siège social : 7 rue Hermès, (31520) Ramonville Saint Agne,  
RCS Toulouse n° 417 645 595**

**PROCÈS-VERBAL  
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2020**

Le jeudi 2 juillet 2020 à 18h30, les associés de la société se sont réunis à huit-clos en Assemblée Générale Ordinaire par visioconférence sur convocation qui leur a été faite par le Conseil d'Administration en référence aux ordonnances 2020-318 et 2020-321 du 25 mars 2020 et au décret 2020-418 du 10 avril 2020.

L'Assemblée est présidée par Monsieur ERIC Jourdain, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence retranscrite et tenue par l'organisateur de la réunion en visioconférence pour chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance qu'en qualité de mandataire et un système de vote en ligne a permis de formaliser les décisions.

Cette feuille de présence fait apparaître que 61 associés sont présents, 13 ont mandatés un-e coopérateur-e présent-e, 46 ont adressés un pouvoir ouvert, 88 ont votés en ligne et 1 par correspondance, soit un total de 209 associé.e.s représentant 209 voix sur 1022 associé.e.s ayant droit de vote.

156 votant.e.s ont participé à la 8<sup>ème</sup> résolution d'élection des administratrices et administrateurs (présents ou représentés).

Le Président constate que l'Assemblée, réunissant le quorum du cinquième requis par les statuts, est légalement constituée et peut valablement délibérer en Assemblée Générale Ordinaire.

Le cabinet AC Ariane Expertise – Commissaire aux Comptes titulaire de la société – est excusé et donne délégation à la direction de la société pour lire les rapports sur les comptes 2019 et conventions réglementées. Stéphane EYER – représentant de l'association ARESCOP Grand Sud – mandaté pour la réalisation de la révision coopérative est présent et présente les conclusions du rapport de révision coopérative de la SCIC pour la période 2015-2019.

Le Président remercie tout.e.s les sociétaires qui sont présent.e.s et celles et ceux qui se sont manifestés en votant en ligne ou en envoyant un pouvoir. Il est rappelé que l'Assemblée Générale organisée en visioconférence est enregistrée.

Il rappelle ensuite l'ordre du jour de l'AG Ordinaire :

A titre ordinaire :

- Rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration : faits de l'année 2019 et perspectives 2020
- Présentation des comptes 2019
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice,
  - Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus aux administrateurs,
  - Affectation du résultat de l'exercice,
  - Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Rapport quinquennal de Révision coopérative sur la période 2015-2019
- Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes
- Election des membres du Conseil d'Administration
  - Nomination des nouveaux administratrices et administrateurs
  - Nomination de nouveaux censeurs-ses
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités
- Questions diverses

Le Président rappelle que tous les documents qui devaient être adressés ou mis à disposition des sociétaires l'ont été conformément aux textes et dans les délais prescrits. L'assemblée lui donne acte de cette mise à disposition.

Le rapport du conseil d'administration sur l'activité 2019, les comptes 2019 et les perspectives pour 2020 sont ensuite présentés et expliqués. Des temps de réponses aux questions posées sont organisés après les

présentations ainsi que quelques animations sous forme de sondage. Un bilan de l'AG et une copie des éléments présentés va être diffusée. Ils sont par ailleurs disponibles sur simple demande, et resteront accessible sur le site internet plusieurs semaines.

Lecture est faite du rapport du commissaire aux comptes par Carine BLANC – mandatée par le Commissaire aux Comptes titulaire.

Puis, personne ne demandant plus la parole, le Président soumet les résolutions suivantes aux votes :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39,4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

**Cette résolution est approuvée à la majorité (0 contre ; 4 abstentions).**

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale constate que le résultat net de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élève à **4 653.82 €**.

**Cette résolution est approuvée à la majorité (0 contre ; 4 abstentions).**

#### **TROIZIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2019 s'élevant à 4 653.82 euros de la manière suivante :

Réserves légales	+ 698.07 euros
Réserves statutaires	+ 3 955.75 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende (intérêt aux parts sociales) n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

**Cette résolution est approuvée à la majorité (0 contre ; 3 abstentions).**

#### **QUATRIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale constate que le capital, variable, s'élève à **1 755 448 €** au 31/12/2019 et qu'il était de 1 818 528 € à la clôture de l'exercice précédent soit une variation négative de 63 080 €.

Ainsi, la valeur de remboursement de la part, pour les parts sociales annulées au cours de l'exercice clos au 31 décembre, ressort à 76 €.

**Cette résolution est approuvée à la majorité (0 contre ; 4 abstentions).**

#### **CINQUIEME RESOLUTION**

Les mandats de la société SARL AC ARIANE EXPERTISE, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Xavier DENIS FARGE, Commissaire aux Comptes suppléant, arrivant à expiration à l'issue de la présente réunion, l'Assemblée Générale décide :

- de renouveler le mandat de la société SARL AC ARIANE EXPERTISE, domicilié 3 rue Brindejonc des Moulinais 31500 TOULOUSE en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,  
- de renouveler le mandat de Monsieur Xavier DENIS FARGE, Commissaire aux Comptes suppléant,  
pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

**Cette résolution est approuvée à la majorité (0 contre ; 10 abstentions).**

#### **SIXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de révision du réviseur coopératif ARESCOP GRAND SUD, portant sur la période quinquennale 2015-2019, prend acte dudit rapport, ainsi que de ses remarques, ses préconisations, et de ses réserves.

**Cette résolution est approuvée à la majorité (1 contre ; 9 abstentions).**

#### **SEPTIEME RESOLUTION**

L'Assemblée générale décide de nommer en qualité de réviseur titulaire l'association ARESCOP GRAND SUD, dont le siège est situé 8 rue Fabre 13 001 MARSEILLE, pour la réalisation de la révision obligatoire pour les sociétés coopératives d'intérêt collectif, et ce pour une durée de cinq ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale de 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

L'Assemblée générale décide de nommer en qualité de réviseur suppléant, l'Association de Révision des Sociétés Coopératives de Production et des Scop (ARESCOP), dont le siège est situé au 30 rue des Epinettes 75017 Paris.

**Cette résolution est approuvée à la majorité (0 contre ; 13 abstentions).**

#### **HUITIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats d'administrateur de :

- André BAUDOIN,
- Guillaume BURETH,
- Comité de Bassin d'Emploi du Nord Est Toulousain (CBE du NET) représenté par Nicole LOZE,
- Béatrice ESCANDE,
- Claire-Emmanuelle MERCIER,
- Dominique SIMBILLE

viennent à expiration ce jour, et décide, de procéder à leur remplacement ou leur renouvellement pour une durée de trois années venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer en 2023 sur les comptes de l'exercice écoulé.

L'Assemblée Générale, constatant que 6 postes d'administrateurs restent à pourvoir conformément au maximum statutaire.

L'Assemblée Générale prend acte de la nomination à bulletin secret pour une durée de trois ans des administrateurs suivants :

- Guillaume BURETH (Catégorie Bénéficiaires),
- Comité de Bassin d'Emploi du Nord Est Toulousain (CBE du NET) représenté par Nicole LOZE (Catégorie Acteurs socio-économiques),
- Moustapha ELRIZ (Catégorie Bénéficiaires),
- Béatrice ESCANDE (Catégorie Bénéficiaires),
- Marie-Madeleine LAGANE (Catégorie Bénéficiaires),
- Dominique SIMBILLE (Catégorie Bénéficiaires),

Voir le résultat détaillé des élections en fin de PV.

**Cette résolution est approuvée à la majorité (1 contre ; 26 abstentions).**

## NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que 1 poste de censeur peut être à pourvoir conformément au maximum statutaire.

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de censeur de Moustapha ELRIZ (démission pour présentation candidature comme administrateur) vient à expiration ce jour.

L'Assemblée Générale constatant qu'aucune candidature n'a été reçue à la date limite d'appel à candidatures décide de pas nommer de nouveaux censeurs et constate que 2 postes de censeurs restent à pourvoir conformément au maximum statutaire.

**Cette résolution est approuvée à la majorité (0 contre ; 15 abstentions).**

## DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Cette résolution est approuvée à la majorité (0 contre ; 2 abstentions).**

Enfin, un mot du Président vient clôturer cette AG.  
L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé du Président et de la Secrétaire.

Le Président  
Éric JOURDAIN



La Secrétaire  
Carine BLANC



## Résultat des élections des administratrices et administrateurs (résolution n°8) :

- Guillaume BURETH : **149 voix**
- Comité de Bassin d'Emploi du Nord Est Toulousain (CBE du NET) représenté par Nicole LOZE : **143 voix**
- Moustapha ELRIZ : **145 voix**
- Béatrice ESCANDE : **150 voix**
- Marie-Madeleine LAGANE : **143 voix**
- Dominique SIMBILLE : **150 voix**

*Résultats exprimés sur 156 votes dont 151 valables et 5 nuls*